



**CONCOURS**  
**POTAGERS,  
MAISONS  
ET BALCONS  
FLEURIS**

Inscription  
du 10 avril au  
10 juin 2021

Infos et inscription  
sur [vitry94.fr/CPMBF](http://vitry94.fr/CPMBF)  
ou au 01 43 91 60 71

# MA VILLE PLUS VERTE !

Ma ville plus verte ! Les plantes diverses et variées adaptées à l'ombre ou au soleil, les décorations faites maison et la biodiversité préservée feront de chacun de vous les participants hors pair de la nouvelle édition du concours des potagers, maisons et balcons fleuris 2021.

## Règlement du concours (extrait)

### Inscriptions

Les bulletins d'inscription sont :

- à retirer en format papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux relais-mairie ou auprès des agents d'accueil des parcs (le Coteau-Marcel-Rosette, Frédéric-Joliot-Curie, Daniel-Féry)
- ou à découper en format papier dans le mensuel d'avril 2021 de la ville
- ou à remplir en version informatique sur le site internet de la ville : [vitry94.fr/CPMBF](http://vitry94.fr/CPMBF)
- ou par téléphone au 01 43 91 60 71

Les bulletins papier complétés sont à déposer dans l'urne située dans le hall de la mairie ou à envoyer par courrier au plus tard le 10 juin 2021, à la mairie de Vitry-sur-Seine - Service maintenance et entretien espaces verts - 74, rue Camille-Groult - 94 400 Vitry-sur-Seine

### Catégories

Le participant doit choisir parmi six catégories (voir bulletin d'inscription). Pour une répartition équitable, le jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'inscription d'un candidat.

### Visibilité

- Il est impératif que le fleurissement soit visible de la rue, sans avoir recours à un interphone ou à un digicode.

- Aucune visite n'aura lieu au domicile chez les participant-e-s.
- Les visites se déroulent sans prévenir les candidat-e-s préalablement.
- Il est préférable de préciser sur le bulletin d'inscription l'emplacement du balcon ou de la fenêtre (étage, orientation) si l'adresse postale ne correspond pas à l'emplacement exact du balcon ou de la fenêtre.

### Passage du jury

La Direction des Espaces verts de la mairie de Vitry effectuera des visites de présélection des meilleures initiatives pendant la durée du concours. En septembre, le jury, composé des lauréats premiers prix 2019, d'élus et de membres de la Direction des Espaces verts, notera les initiatives présélectionnées. Cinq critères seront pris en compte pour la notation : la pertinence et la diversité des variétés de plantes utilisées, les éléments favorables à la biodiversité, la qualité paysagère, la tenue dans le temps et l'originalité du décor.

### Prix

Les prix seront remis aux trois lauréat-e-s de chaque catégorie ainsi qu'à tou-te-s les participant-e-s lors de l'Automne des mains vertes 2021. Exemples de lots : compositions végétales, outillage de jardin, livres horticoles...

# Bulletin d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

## ADRESSE

Rue, impasse, avenue : .....

N° voie : ..... N° bâtiment : ..... N° étage : .....

Téléphone : .....

mail : .....@ .....

Adresse de l'emplacement du balcon ou de la fenêtre  
(si différent de l'adresse postale) :

## CATÉGORIES

Je souhaite participer au concours dans la catégorie suivante :  
(*Cochez la case de la catégorie appropriée*)

- Fleurissement ou potager de pleine terre, visible de la rue (maison individuelle ou parcelle de jardin familial)
- Fleurissement ou potager en pots sur terrasse, visible de la rue (maison individuelle ou parcelle de jardin familial)
- Fleurissement ou potager de balcons ou terrasses d'immeuble, visible de la rue
- Fleurissement ou potager de fenêtres, visible de la rue
- Fleurissement ou potager des parties collectives d'immeubles ou de jardin partagé, visible de la rue
- Passeport végétal installé sur l'espace public (bacs, pieds d'arbres, découpe d'enrobé)

## ENVOI DES CANDIDATURES

Renvoyez votre bulletin **entre le 10 avril et le 10 juin 2021**

à l'adresse suivante :  
Mairie de Vitry-sur-Seine,  
Service maintenance et  
entretien espaces verts,  
Pôle Animations, nature  
et communication.  
74 rue Camille-Groult,  
94400 Vitry-sur-Seine

ou déposez-le dans  
l'urne prévue  
à cet effet dans le hall  
de l'hôtel de ville.

Vous pouvez aussi  
compléter le  
formulaire en ligne sur :  
[www.vitry94.fr/CPMBF](http://www.vitry94.fr/CPMBF)

Règlement complet disponible sur simple demande ou téléchargeable sur  
le site de la ville [vitry94.fr](http://vitry94.fr)  
Renseignements Pôle Animations, nature et communication : 01 43 91 60 71